

## EAU DU PAYS DE FOUGERES

Parc d'activités de l'Aumallerie – 1 rue Louis Lumière  
35133 LA SELLE EN LUITRE  
Tél. : 02.23.51.00.14 - mail : [accueil@eau-pf.bzh](mailto:accueil@eau-pf.bzh)

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Affiché le

ID : 035-253502603-20230301-2023\_09-DE

### Comité Syndical du 1<sup>er</sup> mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier mars à 17h30, le Comité du syndicat Eau du Pays de Fougères, dûment convoqué, s'est rassemblé dans la salle du rez-de-chaussée de Fougères Agglomération, sous la présidence de Monsieur BOIVENT Joseph, Président.

Date de convocation : 23 février 2023

Date d'affichage : 23 février 2023

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres : votants ↵ 19

présents ↵ 19      procuration ↵

COLLECTIVITES	TITULAIRES	Présence	SUPPLEANTS	Présence
FOUGERES AGGLOMERATION	BOIVENT Joseph	X	BERHAULT Pierre	
	BRARD Jean-Claude	X	BOISMARTEL Jean-Bernard	
	BRIDIER Arnaud		BOUDET Serge	
	COUASNON Hubert	X	BOURCIER Jean-Christophe	
	ERARD Joseph	X	BRARD Michel	
	FORET Alain	X	BUFFET Roger	
	GILLES Christophe	X	DEMAZEL Noël	
	GOUPIL Jean-Paul	X	ESNAULT Franck	
	GUILLARD Hervé	X	HUE Anthony	
	LAFAYE Elsa		PERRIN Anne	
	LEFEUVRE Diana	X	POMMEREUL Monique	
	PARLOT Cécile	X	RAULT Patricia	
RABAUD Alexis		TALIGOT Denis		
Syndicat des eaux d'ANTRAIN	AVRIL Henri	X	GORE Laurent	
	BOULMER Jean-Claude	X	SAVINEL Fanny	
	CHAPDELAINE Rémi	X		
Syndicat des eaux du COGLAIS	DE MONCUIT Jacques	X	BRARD Hervé	
	GEFFRAY Christian	X	GONNET Albert	
	GOUDAL Patrice	X	NOËL Jean-Claude	
	LAIZÉ-BLANC Marie-Armelle		PRIOUL Joëlle	
	SOURDIN Pierre	X	VALTAIS Didier	X
Syndicat des eaux de la VALLEE DU COUESNON	BATTAIS Loïc	X	RAULT Henri	

Assistaient également à la séance :

Mmes MISERIAUX Jessica et PIRON Christine, SEPF  
Mme RETO Amandine, SGC excusée  
M. ISAMBERT Christian, SMG35 excusé

Secrétaire de séance :

M. GEFFRAY Christian

\*\*\*\*\*

**N°2023.09 : AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT 2023 – OPERATION  
NOUVELLE USINE DE PRODUCTION D’EAU POTABLE A FOUGERES**

\*\*\*\*\*

Les autorisations de programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d’identifier les budgets de projets abordés ensuite, chaque année, par des crédits de paiement (CP).

La procédure des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l’annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l’engagement pluriannuel des investissements de l’équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d’investissement.

L’équilibre budgétaire s’apprécie en tenant compte des seuls CP.

Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants, ainsi qu’une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (subvention, autofinancement, emprunt).

Ainsi, les AP/CP, régis par l’article R2311-9 du CGCT, facilitent la gestion des investissements pluriannuels.

Cette procédure s’avère tout indiqué pour l’opération de la nouvelle usine à Fougères qui s’échelonne sur plusieurs phases :

- Le marché de maîtrise d’œuvre attribué en 2020 ;
- L’achat du terrain nécessaire à l’implantation de la nouvelle usine de production ;
- Les travaux relatifs aux unités de production (lot n°1) dont le marché est en cours d’analyse ;
- La construction de deux nouveaux réservoirs (en substitution des réservoirs des Urbanistes), la pose de canalisations pour le transfert d’eau brute et d’eau traitée, la réhabilitation des réservoirs existants ainsi que la démolition des ouvrages abandonnés.

Aussi, il est proposé au Comité Syndical :

- de créer une autorisation de programme (AP) pour l’opération de construction de la nouvelle usine à Fougères pour un montant prévisionnel global de 21 173 192 € HT (21 703 475 € - 530 283 € déjà réalisé) se répartissant comme suit :

CP (crédits budgétaires)	réalisé 2020	réalisé 2021	réalisé 2022	BP 2023	Prévision 2024	Prévision 2025	Prévision 2026	Prévision 2027	Montant de l’AP
DEPENSE	133 710	243 194,50	153 378,50	2 952 742	7 918 450	7 206 500	1 825 000	1 270 500	21 173 192
FINANCEMENT PAR EMPRUNT	-	-	1 400 000	2 080 000	7 918 450	7 206 500	1 825 000	1 270 500	20 429 950

- d’autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à engager les dépenses de l’opération ci-dessus à hauteur de l’autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes ;
- de préciser que les crédits de paiements 2023 sont inscrits au budget primitif 2023 sur l’opération concernée.

ADOpte A L’UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



Joseph BOIVENT